



Recrutement de volontaires médiateurs linguistiques
Jeux Olympiques et Paralympiques PyeongChang 2018

L'Organisation internationale de la Francophonie lance un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses États et gouvernements membres pour la participation à la prise en charge de dix (10) volontaires médiateurs linguistiques pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de PyeongChang 2018.

Contexte :

L'événement sportif, médiatique et populaire mondial que constituent les Jeux olympiques est une tribune de choix pour affirmer le statut du français comme langue officielle du mouvement olympique, à l'égal de l'anglais. Le respect effectif de l'usage et de la visibilité de la langue de Pierre de Coubertin dans la signalétique, les annonces et la documentation officielle des JO ne va pas de soi. Une action volontariste, coordonnée au plus haut niveau de la Francophonie, est menée avant, pendant et après chacune des éditions des Jeux d'été et d'hiver pour y assurer la promotion de la langue française.

Pour affirmer le français comme langue de référence des Jeux olympiques, un Grand Témoin de la Francophonie veille, lors de chaque édition des Jeux d'été et d'hiver, à l'usage et à la visibilité du français dans le déroulement des Olympiades et leur environnement.

Le 23 mars 2017, le Grand Témoin de la Francophonie, Mme Fleur Pellerin, a signé au nom de la Secrétaire générale de l'OIF, une convention relative à l'usage et la promotion de la langue française et de la francophonie aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018.

Cette Convention a pour objet de définir des secteurs de collaboration entre les Parties en vue d'appuyer les efforts déployés par PyeongChang 2018 dans la réalisation de ses objectifs en matière de langues officielles dans l'esprit de la Règle 23 de la Charte olympique suivant laquelle les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.

L'OIF, avec l'appui de ses États et gouvernements membres, accompagne le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018 dans l'accomplissement de ses objectifs en matière de langues officielles, notamment par la mise à disposition de volontaires médiateurs linguistiques, tant pour les Jeux Olympiques que pour les Jeux Paralympiques, ayant le français et l'anglais dans leur combinaison linguistique (la maîtrise du coréen serait un atout).

Mission :

Dans le cadre du partenariat mis en place entre l'OIF, ses États et gouvernements, et le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de PyeongChang 2018, les volontaires

francophones participeront à l'événement en qualité de médiateurs linguistiques, notamment à destination de la presse, des sportifs et membres des délégations francophones.

Aperçu des jeux :

a/ Période des Jeux

- ✓ Jeux Olympiques 09 au 25 février 2018 (17 jours)
- ✓ Jeux Paralympiques du 09 au 18 mars 2018 (10 jours)

b/ Sites Olympiques

- ✓ PyeongChang, Gangneung et Jeongseon dans la province de Gangwon (13 sites olympiques et 4 sites paralympiques)

c/ Événements sportifs

- ✓ Jeux Olympiques : 7 sports, 15 disciplines, 102 événements
- ✓ Jeux Paralympiques : 6 sports, 6 disciplines, 80 événements

Recrutement de volontaires francophones :

- ✓ Cinq (5) volontaires pour les Jeux Olympiques du 23 janvier au 28 février 2018
- ✓ Cinq (5) volontaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques du 23 janvier au 21 mars 2018 avec un maximum d'une semaine de pause (période de transition d'une semaine entre les Jeux Olympiques et Paralympiques).

Conditions de recrutement :

- ✓ être âgé de 18 ans et plus à l'ouverture des Jeux (naissance avant le 09 février 2000)
- ✓ bonne maîtrise du français et de l'anglais (la maîtrise du coréen constituera un atout).

Conditions de prise en charge :

- Comité d'organisation de PyeongChang 2018

Le Comité d'organisation de PyeongChang 2018 participera à la prise en charge des volontaires francophones dans les conditions suivantes :

- ✓ Hébergement ;
- ✓ transport entre le lieu de résidence et les sites olympiques les jours de travail ;
- ✓ trois repas par jour pris sur le site olympique d'affectation ;
- ✓ assurance (accident de travail) couvrant les activités des volontaires sur place.

- État et gouvernement membre de la Francophonie

L'état ou le gouvernement membre de la Francophonie participera à la prise en charge du volontaire francophone dans les conditions suivantes:

- ✓ billet d'avion aller/retour lieu de résidence/Séoul ;
- ✓ assurance-voyage pour la durée du volontariat ;
- ✓ Indemnité forfaitaire destinée à contribuer aux frais de séjour, de transport (aller/retour l'aéroport et le site olympique d'affectation), de communication et divers :
 - période du 23 janvier au 28 février (Jeux Olympiques) ;
 - période du 23 janvier au 21 mars (Jeux Olympiques et Paralympiques). Pour cette période, l'indemnité devra inclure la semaine de transition entre les deux Jeux, sans aucune prise en charge du Comité d'organisation de PyeongChang 2018.

Encadrement :

Les volontaires francophones seront encadrés par le responsable du service linguistique du Comité d'organisation de PyeongChang 2018.

Calendrier

Les dossiers des candidats sélectionnés par les États et gouvernements membres de la Francophonie devront parvenir à l'OIF au plus tard le 15 septembre 2017 aux adresses suivantes :

youssef.arif@francophonie.org / pascale.diesse@francophonie.org